

Etats financiers annuels de SICAV

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN

Arrêté au 31/12/2016 en (DT)

	<u>Libellé</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 636 997,101	2 125 109,410
	a- Actions, et droits rattachés		1 636 997,101	2 125 109,410
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	421 872,105	546 163,087
	a- Placements monétaires		190 614,322	293 580,855
	b- Disponibilités		231 257,783	252 582,232
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 058 869,206	2 671 272,497
	<u>PASSIF</u>		<u>28 098,355</u>	<u>56 329,432</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	7 245,759	30 030,229
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 852,596	26 299,203
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 030 770,851</u>	<u>2 614 943,065</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 015 001,842	2 603 370,849
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>15 769,009</u>	<u>11 572,216</u>
	a- Sommes non distribuables des exercices antérieurs		4,194	2,042
	b- Sommes non distribuables de l'exercice		15 764,815	11 570,174
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 058 869,206	2 671 272,497

ETAT DE RESULTAT

Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>68 584,680</u>	<u>76 430,440</u>
Dividendes		68 584,680	76 430,440
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>3 489,626</u>	<u>10 439,021</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>72 074,306</u>	<u>86 869,461</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-30 417,634</u>	<u>-41 181,706</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>41 656,672</u>	<u>45 687,755</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-27 770,156	-34 388,067
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>13 886,516</u>	<u>11 299,688</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 878,299	270,486
<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>15 764,815</u>	<u>11 570,174</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1 878,299	-270,486
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		279 819,709	-429 871,960
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-178 345,358	-111 082,402
<u>Frais de négociation de titres</u>		-6 067,347	-5 804,048
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>109 293,520</u>	<u>-535 458,722</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>109 293,520</u>	<u>-535 458,722</u>
a- Résultat d'exploitation	13 886,516	11 299,688
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	279 819,709	-429 871,960
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-178 345,358	-111 082,402
d- Frais de négociation de titres	-6 067,347	-5 804,048
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-9 510,269</u>	<u>-22 126,555</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-683 955,465</u>	<u>-213 874,393</u>
a- Souscriptions	0,000	0,000
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
b- Rachats	683 955,465	213 874,393
- Capital	806 300,000	242 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-122 523,989	-29 323,160
- Régularisation des sommes distribuables	179,454	297,553
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-584 172,214</u>	<u>-771 459,670</u>
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	2 614 943,065	3 386 402,735
b- En fin de l'exercice	2 030 770,851	2 614 943,065
<u>AN5- Nombre d'actions</u>		
a- En début de l'exercice	32 219	34 648
b- En fin de l'exercice	24 156	32 219
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>84,069</u>	<u>81,161</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	<u>4,03%</u>	<u>-16,29%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31-12-2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2016 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% l'Actif
<u>Actions et droits rattachés</u>		<u>1 836 668,906</u>	<u>1 636 997,101</u>	<u>79,51%</u>
ADWYA	21 183	122 072,363	133 029,240	6,46%
ATL	36 837	115 303,990	109 037,520	5,30%
ATTIJARI BANK	5 640	146 751,600	152 375,880	7,40%
BIAT	2 001	126 548,180	177 310,611	8,61%
CARTHAGECEMENT	90 000	268 838,033	184 320,000	8,95%
CELLCOM	6 096	47 785,254	40 623,744	1,97%
MONOPRIX	17 300	271 920,032	168 277,100	8,17%
SAH	8 700	109 239,000	117 954,600	5,73%
SFBT	10 600	212 643,709	201 198,600	9,77%
SOTUVER	33 999	175 771,988	127 972,236	6,22%
TLS	4 561	76 114,550	83 785,570	4,07%
TPR	24 000	99 704,227	67 920,000	3,30%
UIB	4 000	63 975,980	73 192,000	3,55%

➤ Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
<u>Actions</u>	545 522,340
TOTAL	545 522,340

➤ Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
<u>Actions et droits</u>	1 313 454,358	1 135 109,000	-178 345,358
TOTAL	1 313 454,358	1 135 109,000	-178 345,358

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>Revenus des Actions</u>	<u>68 584,680</u>	<u>76 430,440</u>
TOTAL	68 584,680	76 430,440

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 421 872,105 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2016	31/12/2015
Placements monétaires	(1)	190 614,322	293 580,855
Disponibilités		231 257,783	252 582,232
Total		421 872,105	546 163,087

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	200	27/12/2016	190 516,864	190 614,322	9,26%
Total placement BTCT			190 516,864	190 614,322	9,26%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Intérêts des bons de trésor à court terme	3 489,626	10 439,021
TOTAL	3 489,626	10 439,021

3.3 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>7 245,759</u>	<u>30 030,229</u>
	Frais de gestionnaire	2 065,438	2 639,893
	Frais de dépositaire	516,431	2 938,863
	Frais des distributeurs	4 663,890	24 451,473

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>20 852,596</u>	<u>26 299,203</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	3 067,418	0,000
	Redevance CMF	172,176	216,996
	Charges à payer sur l'exercice	17 613,002	26 082,207

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	3 221 900
* Nombre de titres	32 219
* Nombre d'actionnaires	120
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	0
* Nombre de titres émis	0
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	806 300
* Nombre de titres rachetés	8 063
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
* Montant en nominal	2 415 600
* Nombre de titres	24 156
* Nombre d'actionnaires	97

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à -584 172,214 dinars.

Le nombre de titres d'UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2016 est de 24 156 contre 32 219 au 31/12/2015.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2015</u>	<u>2 603 370,849</u>	<u>2 603 370,849</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-806 300,000</u>	<u>-806 300,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>217 930,993</u>	<u>233 700,002</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	279 819,709	279 819,709
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-178 345,358	-178 345,358
- Frais de négociation de titres	-6 067,347	-6 067,347
- Régularisation des sommes non distribuables	122 523,989	122 523,989
- Sommes non distribuables		15 769,009
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2016</u>	<u>2 015 001,842</u>	<u>2 030 770,851</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2016 s'élèvent à **15 769,009** DT contre **11 572,216** DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4,194	2,042
Résultat d'exploitation	13 886,516	11 299,688
Régularisation du résultat d'exploitation	1 878,299	270,486
Total	15 769,009	11 572,216

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 1 Charges de gestion des placements	30 417,634	41 181,706
Rémunération du gestionnaire	8 690,752	11 766,202
Rémunération du dépositaire	2 172,701	2 941,564
Rémunération des distributeurs	19 554,181	26 473,940

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 2 Autres charges	27 770,156	34 388,067
Redevance CMF	2 172,701	2 941,564
Services bancaires et assimilés	1 618,599	1 803,758
Abonnement des charges budgétisées	23 978,856	29 642,745

Les charges budgétisées se détaillent ainsi :

Libellé	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Abonnement des charges budgétisées	23 978,856	29 642,745
Taxes	-626,035*	1 024,708
Frais bancaires	113,030	88,720
Publication BO CMF	1 901,400	753,400
Honoraires CAC	6 720,000	6 721,000
Frais AGO et publications	2 266,172	4 711,247
Jetons de Présence	12 000,000	12 000,000
Alpha mena	2 000,000	2 000,000
Autres	-395,711*	2 343,670

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs

UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution, répartie entre les deux distributeurs au prorata de leurs distributions, est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «UNIVERS ACTIONS SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1 041 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

6. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	2,984	2,696	2,292	2,847	2,729
Charges de gestion des placements	-1,259	-1,278	-1,128	-1,308	-1,772
Revenu net des placements	1,724	1,418	1,164	1,539	0,957
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-1,150	-1,067	-0,928	-1,001	-1,336
Résultat d'exploitation	0,575	0,351	0,236	0,538	-0,379
Régularisation du résultat d'exploitation	0,078	0,008	0,419	-0,088	0,106
Somme distribuables de l'exercice	0,653	0,359	0,655	0,450	-0,273
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	11,584	-13,342	-4,186	-6,010	-28,690
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-7,383	-3,448	8,173	-0,210	26,932
Frais de négociation de titres	-0,251	-0,180	-0,404	-0,329	-0,310
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	3,950	-16,970	3,583	-6,549	-2,069
Résultat net de l'exercice	4,524	-16,619	3,820	-6,011	-2,448
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	3,950	-16,970	3,583	-6,549	-2,069
Régularisation du résultat non distribuable	-1,336	0,690	-0,714	0,363	-2,049
Sommes non distribuables de l'exercice	2,614	-16,280	2,869	-6,186	-4,118
Distribution de dividendes	-0,359	0,655	0,178	0,000	0,331
Valeur liquidative	84,069	81,161	97,737	94,390	100,125
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
Autres charges/actif net moyen	1,28%	1,17%	1,15%	1,07%	1,06%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,64%	0,38%	0,29%	0,58%	-0,30%
Actif net moyen	2 173 405,671	2 943 656,765	2 793 425,266	2 314 962,956	2 454 858,243
Nombre d'actions au 31/12	24 156	32 219	34 648	24 777	19 388

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers de la société « UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 2 058 869 dinars et un résultat net de l'exercice de 109 294 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité d'UBCI FINANCE gestionnaire d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière d'« UBCI UNIVERS ACTION SICAV » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société « UNIVERS ACTIONS SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 1 041 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.
- ✓ L'emploi de l'actif au 30 juin 2016 et au 30 septembre 2016 en liquidités et quasi-liquidités est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Ce dépassement a été régularisé au cours de l'année.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

En application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises à la réglementation en vigueur.

Tunis, 25 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

Nous vous informons que votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2016.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- L'UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI recevra une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

Au titre de l'exercice 2016, les commissions s'élèvent à 2 172,701 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * l'exécution des ordres de Bourse de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI FINANCE prendra à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI FINANCE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les

commissions de Négociation en bourse (CNB) et les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin de CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Ces commissions s'élèvent au 31/12/2016 à 8 690,752 dinars.

- UBCI UNIVERS ACTION SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE une convention de distributeur aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTION SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTION SICAV qui sera réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

Au titre de l'exercice 2016, ces commissions s'élèvent à 19 554,181 dinars.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence s'élevant à 12 000 dinars.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, 25 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF